



Les congés liés à la santé et à la famille

Par Cindy LABORIE,
Responsable des affaires juridiques
de la fédération nationale des centres de gestion

et Delphine DESCHAMPS,
DRH de l'École nationale supérieure maritime,
Le Havre
(éditions précédentes)



Repères 6 - Septembre/Octobre 2025

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex
<https://boutique.territorial.fr>

Ce classeur est dirigé par
Édith VAURE,
ex-responsable du service population, ville de Blagnac

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations de reproduction et indiquons systématiquement les sources des schémas, images, tableaux, etc. repris dans nos classeurs.

Pour toute demande de modification, mise à jour ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage, merci de contacter :

nathalie.marion@territorial.fr



Sommaire

L'équipe éditoriale

Introduction générale

Partie 1

Les congés pour raison de santé

Introduction

I • Le congé de maladie ordinaire

Préambule

A - Le délai de carence

1. Le principe
2. Le champ et les modalités d'application
3. Les incidences sur la situation de l'agent
4. Les incompatibilités
5. La retenue sur salaire au titre du jour de carence

B - Le régime du congé de maladie ordinaire des fonctionnaires stagiaires et titulaires, affiliés ou non à la CNRACL

1. Les caractéristiques du congé de maladie ordinaire
2. Les conditions et les modalités d'octroi
3. La procédure

C - Le régime du congé de maladie ordinaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale

1. Le champ d'application de la réglementation
2. Les caractéristiques du congé de maladie ordinaire
3. Les conditions et les modalités d'octroi
4. La procédure

II • Le congé de longue maladie des fonctionnaires stagiaires et titulaires, affiliés à la CNRACL

Préambule

A - Les bénéficiaires

B - Les maladies ouvrant droit à un congé de longue maladie

1. Les maladies inscrites sur la liste figurant dans l'arrêté du 14 mars 1986
2. Les maladies non inscrites sur la liste figurant dans l'arrêté du 14 mars 1986

C - Les caractéristiques du congé de longue maladie

1. La durée du congé de longue maladie et la rémunération
2. Le décompte du congé de longue maladie

D - Les conditions et les modalités d'octroi

1. Les conditions d'octroi du congé de longue maladie
2. Les modalités d'octroi du congé de longue maladie

E - Les cas d'attribution d'un nouveau congé de longue maladie

1. La reprise des fonctions pendant une période continue d'au moins un an
2. Le fonctionnaire en activité n'a pas épuisé ses droits à congé de longue maladie au terme de la période quadriennale suivant la première attribution du congé de longue maladie

F - La procédure

III • Le congé de longue durée des fonctionnaires stagiaires et titulaires, affiliés à la CNRACL

Préambule

A - Les bénéficiaires

B - Les maladies ouvrant droit à un congé de longue durée

C - Les caractéristiques du congé de longue durée

- 1. La durée du congé de longue durée et la rémunération*
- 2. Le décompte du congé de longue durée*

D - Les conditions et les modalités d'octroi

- 1. Les conditions d'octroi du congé de longue durée*
- 2. Les modalités d'octroi du congé de longue durée*

E - Le régime alternatif et optionnel du congé de longue durée

- 1. Le principe*
- 2. Les règles d'attribution*

F - La procédure

IV • Le congé de grave maladie des fonctionnaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de la fonction publique territoriale

Préambule

A - Les bénéficiaires

- 1. Les fonctionnaires à temps non complet non affiliés à la CNRACL*
- 2. Les agents contractuels*

B - Les maladies ouvrant droit à un congé de grave maladie

C - Les caractéristiques du congé de grave maladie

- 1. La durée du congé de grave maladie et la rémunération*
- 2. Le décompte du congé de grave maladie*

D - Les conditions et les modalités d'octroi

- 1. Les conditions d'octroi du congé de grave maladie*
- 2. Les modalités d'octroi du congé de grave maladie*

E - Les cas d'attribution d'un nouveau congé de grave maladie

- 1. La reprise des fonctions pendant une période continue d'au moins un an*
- 2. L'agent en activité n'a pas épuisé ses droits à congé de grave maladie au terme de la période quadriennale suivant la première attribution du congé de grave maladie*

F - La procédure

V • Le congé pour infirmités de guerre des fonctionnaires stagiaires et titulaires, affiliés à la CNRACL

Préambule

A - Les bénéficiaires

B - Les cas d'ouverture

C - La durée du congé pour infirmités de guerre et la rémunération

- 1. La durée*
- 2. La rémunération*

D - Les conditions et les modalités d'octroi

- 1. Les conditions d'octroi du congé pour infirmités de guerre*
- 2. Les modalités d'octroi du congé pour infirmités de guerre*

E - La procédure

VI • L'accident ou la maladie imputable au service

A - Le régime de l'accident de service et de la maladie professionnelle des fonctionnaires stagiaires et titulaires, affiliés à la CNRACL

- 1. Le principe de la responsabilité administrative*
- 2. Les caractéristiques du régime*
- 3. Définitions et caractéristiques de l'accident de service, de l'accident de trajet et de la maladie professionnelle*
- 4. Renversement de la présomption d'imputabilité*
- 5. La procédure d'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service*
- 6. La réparation de l'accident de service et de la maladie professionnelle*
- 7. La cessation anticipée d'activité pour les agents reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante*

B - Le régime de l'accident du travail et de la maladie professionnelle des agents contractuels de la fonction publique territoriale

- 1. Les caractéristiques du régime*
- 2. Définitions et caractéristiques de l'accident du travail, de trajet et de la maladie professionnelle*
- 3. La procédure*

VII • Les dispositions communes applicables à l'ensemble des congés

A - Les règles de déroulement du congé

- 1. La demande du congé*
- 2. Le point de départ du congé*
- 3. Le renouvellement du congé*
- 4. Le terme statutaire du congé*

B - Les compétences des différentes institutions

- 1. Les médecins agréés*
- 2. Les médecins du travail*
- 3. Le conseil médical*
- 4. La formation spécialisée du comité social territorial*

C - Les droits et les obligations de l'agent

- 1. Les droits*
- 2. Les obligations*

D - La rémunération des agents en congé de maladie

- 1. Pendant les congés maladie*
- 2. À l'expiration des droits statutaires*

E - La reprise des fonctions

- 1. Les conditions de la reprise*
- 2. La reprise de fonctions dans le précédent emploi*
- 3. La reprise de fonctions avec changement d'affectation*
- 4. L'octroi d'un temps partiel thérapeutique*
- 5. L'impossibilité de reprendre ses fonctions*

F - Les dispositions diverses

1. Les soins médicaux périodiques
2. Les cures thermales
3. L'action en substitution de la collectivité contre le tiers responsable

VIII • Références juridiques

Ordonnances, Codes, Lois, Décrets, Arrêtés, Circulaires

IX • Annexes de la partie 1

Modèles d'arrêtés et cas pratiques

Annexe I - Arrêté fixant l'attribution d'un congé de maladie ordinaire

Annexe II - Supprimée

Annexe III - Supprimée

Annexe IV - Arrêté du 14 mars 1986 relatif à la liste des maladies donnant droit à l'octroi de congés de longue maladie

Annexe V - Arrêté portant attribution d'un congé de longue maladie

Annexe VI - Arrêté portant attribution d'un congé de longue durée

Annexe VII - Arrêté portant attribution d'un congé de grave maladie

Annexe VIII - Arrêté de mise en congé pour invalidité temporaire imputable au service à titre provisoire

Annexe IX - Arrêté reconnaissant l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie et attribuant un congé pour invalidité temporaire imputable au service (fonctionnaires stagiaires ou titulaires affiliés à la CNRACL)

Annexe X - Arrêté reconnaissant l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie et attribuant un congé d'accident du travail ou de maladie professionnelle (agents contractuels)

Annexe XI - Frais remboursables au fonctionnaire en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle (liste indicative)

Annexe XII - Certificat de prise en charge par l'administration des frais occasionnés par un accident de service

Annexe XIII - Exemples de calcul du taux d'invalidité rémunérable

Annexe XIV - Arrêté plaçant un fonctionnaire en temps partiel thérapeutique

Annexe XV - Arrêté d'octroi de la période de préparation au reclassement

Annexe XVI - Convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement

Annexe XVII - Arrêté portant reclassement d'un fonctionnaire par voie de détachement

Annexe XVIII - Arrêté plaçant un agent en disponibilité d'office

Annexe XIX - Arrêté portant licenciement pour inaptitude physique

Annexe XX - Arrêté portant mise à la retraite pour invalidité

Annexe XXI - Exemple de calcul de l'indemnité de licenciement pour inaptitude physique

Partie 2

Les congés pour raison familiale

Introduction

I • Le congé de maternité

Préambule

A - Les bénéficiaires

B - La procédure d'octroi

1. La déclaration de grossesse
2. La demande de congé de maternité
3. L'arrêté plaçant l'agent en congé de maternité
4. La justification de l'accouchement

C - La durée du congé de maternité

1. Les dispositions de droit commun
2. Les cas particuliers

D - L'aménagement du poste de travail durant la grossesse et les autorisations d'absence

1. L'aménagement du poste de travail
2. Les autorisations d'absence

II • Le congé d'adoption

Préambule

A - Les bénéficiaires

B - La procédure d'octroi

1. La demande de l'agent
2. Les justifications à fournir
3. L'arrêté plaçant l'agent en congé d'adoption

C - La durée du congé d'adoption

III • Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant

A - Les bénéficiaires

B - La procédure d'octroi

1. La demande de l'agent
2. L'arrêté plaçant l'agent en congé de paternité et d'accueil de l'enfant

C - La durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

IV • Les dispositions communes aux congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant

Préambule

A - Les incidences de ces congés sur la situation de l'agent

1. Les droits à rémunération, à l'avancement et à la retraite
2. Liste d'aptitude, stage et titularisation
3. Les droits aux autres congés
4. La fin des congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant
5. Le licenciement et la lutte contre les discriminations

B - Le congé de naissance

1. *Les bénéficiaires*
2. *Les conditions d'octroi du congé de naissance*
3. *La durée et la période du congé de naissance*
4. *La rémunération du congé*

V • Les congés permettant aux agents publics d'accompagner un membre de leur famille souffrant d'une pathologie grave

A - Le congé de présence parentale

1. *Les bénéficiaires*
2. *La durée et la rémunération*
3. *Les conditions d'octroi*
4. *Les modalités d'octroi*
5. *Les contrôles*
6. *Les incidences du congé sur la situation de l'agent*
7. *La fin du congé de présence parentale*

B - Le congé de solidarité familiale

1. *Les bénéficiaires*
2. *Les cas d'ouverture de ce congé*
3. *Les modalités d'octroi*
4. *La durée et la rémunération*
5. *Les incidences du congé sur la situation de l'agent*

C - Le congé de proche aidant

1. *Les bénéficiaires*
2. *Les conditions d'octroi*
3. *La durée et les modalités d'utilisation du congé*
4. *La demande*
5. *La situation de l'agent*

D - Le don de jours de repos

1. *Les bénéficiaires*
2. *Les cas d'ouverture*
3. *Les modalités du don*
4. *Les contrôles et les limites du dispositif*
5. *Les incidences sur la situation de l'agent bénéficiaire*

E - Autorisations spéciales d'absence en cas de décès d'un enfant

VI • Références juridiques

Code, Lois, Décrets, Arrêté, Circulaires, Instructions ministérielles

VII • Annexes de la partie 2

Annexe I - Arrêté plaçant un agent en congé de maternité

Annexe II - Arrêté plaçant un agent en congé d'adoption

Annexe III - Arrêté plaçant un agent en congé de paternité et d'accueil de l'enfant rémunéré

Annexe IV - Arrêté plaçant un fonctionnaire titulaire en congé de présence parentale

Annexe V - Arrêté plaçant un agent en congé de solidarité familiale

Annexe VI - Arrêté de mise en congé de proche aidant